

MARCHE N° 2021080

**REHABILITATION DE L'IMMEUBLE DU 15 RUE PLUVIAULT A NIORT, AMENAGEMENT D'UN
POINT DE VENTE BOULANGERIE/SNACKING**

Lot 2 Gros-oeuvre

Avenant n°1

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 11 avril 2022

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, la SARL CONTIVAL sise 3 rue des Fossés – BP 50030 à LUSIGNAN (86600) , SIRET 398 958 306 00027, représenté par :

(Qualité, nom, fonction) :

.....

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 2021080 relatif à la réhabilitation de l'immeuble du 15 rue Pluvialut à Niort – Aménagement d'un point de vente boulangerie / snacking, lot 2 – Gros-oeuvre, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et CONTIVAL et notifié le 29/09/2021 ;
- la délibération du Conseil d'Agglomération autorisant la signature du présent avenant ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUI

Compte-tenu qu'à la suite des premiers travaux de démolition, il s'avère que des adaptations sont nécessaires telles que : création d'un nouveau dallage béton au rez-de-chaussée, remplacement du plancher bois du R+1 par un plancher béton.

Ces modifications entraînent des évolutions financières du marché.

IL EST CONVENU CE QUI SUI :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites aux devis n° 1227 et 1261 annexés.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHÉ

Le montant du marché est modifié comme suit :

	Montant initial	Montant de l'avenant	Montant total
Montant € HT	62 842,88	8 430,30	71 273,18
TVA 20 %	12 568,58	1 686,06	14 254,64
Montant total € TTC	75 411,46	10 116,36	85 527,82

ARTICLE 3 - ANNEXES

Le présent avenant comporte deux (2) annexes.

Toutes les clauses non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN